

VILLE DE LOON-PLAGE  
Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Décembre 2015, 19 heure 30

Date de convocation :	15 Décembre 2015
Date d'affichage :	15 Décembre 2015
Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	23
Procurations :	4
Absents excusés :	1
Absents non excusés :	1

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, Maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.  
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE

**Etaient Présents :**

Monsieur Eric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Patrice MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Madame Annie VANSTEENKESTE, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Pascale DEMEY, Madame Fabienne BACZKOWSKI, Monsieur Jean-Michel LEGER, Madame Catherine COLOOS, Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE, Madame Sophie DECLERCQ Monsieur Stéphane BOUCHER Madame Laetitia VERHAGE, Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Monsieur Xavier DERHILLE.

**Absents excusés et représentés par pouvoir :**

Madame Christine LAFFONT, représentée par Madame Fabienne BACZKOWSKI.  
Monsieur Claude PANTIERS, représenté par Mme Sandrine MILLIOT.  
Monsieur Philippe KOBUSZINSKI, représenté par Madame Clélie KLEINPOORT.  
Monsieur Jérôme WILLEMANN représenté par Mr Eric ROMMEL.

**Absent excusé non représenté par un pouvoir :**

Monsieur Vincent JEANNEKIN.

**Absent non excusé :**

Madame Sophie LEMOINE.

Eric ROMMEL  
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20151221-DEL2112201501-  
DE  
Date de télétransmission : 24/12/2015  
Date de réception préfecture : 24/12/2015

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 décembre 2015

**OBJET : Budget Primitif pour l'année 2016.**

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité, le budget primitif pour l'année 2016.

**ADOpte à la majorité**  
**26 « pour » ; 1 « abstentions »**

**Pour extrait conforme**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

**Monsieur Éric ROMMEL**  
Maire de LOON PLAGE



Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20151221-DEL2112201501-  
DE  
Date de télétransmission : 24/12/2015  
Date de réception préfecture : 24/12/2015



## BUDGET PRIMITIF 2016

La construction du budget 2016 se réalise dans le cadre de la poursuite des réformes tendant à la résorption des déficits publics. Rappelons que par leur appartenance à l'union, les états s'engagent à maintenir un déficit en deçà des 3 %. La France ayant un déficit supérieur à ce seuil s'est engagée dans des réformes de ses finances publiques pour revenir d'ici à 2017 au niveau du seuil autorisé.

Aussi, dans la continuité des engagements pris en 2014, le gouvernement s'est engagé à réaliser un plan d'économies de 50 milliards jusque 2017. Les engagements ont été pris à hauteur de 18,6 milliards pour 2015, 16 milliards en 2016 et enfin 15,4 milliards en 2017.

Ainsi, les efforts réalisés devraient permettre de ramener le déficit public à 3,8 % en 2015. En 2016, il devrait atteindre les 3,3 % et repasser sous la barre des 3 % en 2017.

Pour parvenir à cet objectif dans ses relations avec les collectivités, l'État s'est engagé dans deux axes :

- ✓ La baisse des dotations et un travail sur la refonte de la d<sub>gf</sub> que le gouvernement souhaiterait territorialiser. Cependant ce point a été abandonné pour 2016 pour être réexaminé en 2017.
- ✓ La poursuite de la montée en puissance du fonds de péréquation jusque 2017 qui devrait à la demande des collectivités les plus contributrices, être plafonné à 1 milliard d'euros, alors qu'il était envisagé de le porter à 1,2 milliards d'euros lors de sa mise en place.

Il faut ajouter à cela les mesures introduites par la loi NOTRE du 9 août 2015 qui obligent les intercommunalités à se doter d'un pacte financier et fiscal qui se veut un instrument de péréquation entre collectivités au sein d'un même EPCI.

Le travail est d'ailleurs en cours au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les premiers travaux font état d'une situation financière contrastée du territoire. Il est de manière générale en bonne santé financière avec certaines communes qui connaissent toutefois de relatives tensions et des différences de richesses significatives. L'effet de ciseaux est commun à toutes avec des dépenses de fonctionnement qui continuent d'évoluer plus vite que les recettes dont la dynamique a été interrompue avec la suppression de la taxe professionnelle et la baisse des concours de l'état.

C'est dans ce contexte général que s'inscrit le budget primitif 2016.

Les principales lignes de sa préparation ont été les suivantes :

- Contenir les dépenses de personnel
- Maintenir le niveau des subventions versées aux associations
- Dégager des économies dans les charges à caractère général par une réduction de 15 % des dépenses compressibles demandées aux services pour faire face à la baisse des dotations donc des recettes, à la montée en croissance du versement de la commune au titre du FPIC et prendre en charge les frais de fonctionnement liés à la mise en service de la maison de la nature.
- Enfin maintenir le niveau des taux d'imposition et des tarifs des services municipaux.

L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement sera analysée successivement, puis la section d'investissement et enfin la dette

### **I. Evolution de nos recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement (à l'exclusion de recettes d'ordres du chapitre 042 ) de la commune devraient s'élever en 2016 à 15 461 432 € contre 15 943 900 € en 2015 soit une baisse de 482 468 €.

Les concours de l'état continuent de baisser notamment le plus important d'entre eux qu'est la dotation générale de fonctionnement.

L'évolution de nos recettes par chapitre budgétaire serait la suivante :

	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>
<b>013 – Atténuation de charges</b>	350 000	300 000
<b>70 – Produits de services</b>	200 000	279 500
<b>73 – impôts et taxes</b>	13 952 900	14 030 168
<b>74 – Dotations et participations</b>	1 321 000	732 764
<b>75 – Autres produits</b>	120 000	119 000
<b>042 – Recettes d'ordre</b>	33 000	35 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 976 900</b>	<b>15 496 432</b>

#### **1) Chapitre 013 : atténuation de charges**

Ce chapitre reprend les remboursements de rémunérations en cas de congé longue maladie, longue durée, maternité.

Il englobe également les aides de l'Etat aux contrats aidés qui constituent l'essentiel des recettes.

### **2) Chapitre 70 : Produit des services**

Sont ici repris les produits perçus auprès des usagers. Le montant des recettes est en hausse sur ce chapitre car la commune a également repris à son compte la restauration des personnes âgées avec un produit estimé à 80 000 €.

La restauration scolaire représente un poste très important (100 000 €).

Il faut également citer les droits issus des activités du Parc Galamé pour 47 000 €.

### **3) Chapitre 73 : remboursements, impôts.**

Ce chapitre est en hausse 0,55 % principalement sur le poste des contributions directes.

La commune a perçu en 2015 un produit fiscal complémentaire lié à la suppression de l'exonération de taxe foncière dont bénéficiait jusqu'alors le grand port maritime de dunkerque à hauteur de 35 000 € qu'il convient d'ajouter.

Le reste de l'augmentation se justifie par la revalorisation naturelle de bases fiscales (soit environ 0,9 % en moyenne chaque année).

La dotation de solidarité communautaire devrait également être maintenue en 2016.

La Commune devrait également percevoir un reversement au titre du fonds de péréquation à hauteur de 68 000 euros. (51 425 € en 2015).

Enfin, l'attribution de compensation devrait être minorée du montant du coût de la mutualisation du service droit des sols soit environ 25 000 € pour 2016.

### **4) Chapitre 74 – dotations et participations**

Ce chapitre connaîtra encore en 2016 une baisse très importante avec la chute du montant de la DGF perçue par la Commune estimée à 90 000 euros pour 2016 contre 394 000 euros perçus encore en 2015.

Cela s'inscrit dans la poursuite du plan d'économies du gouvernement de 50 milliards qui est répercuté à la fois sur le fonctionnement de l'état et des collectivités soit une économie attendue de 3,67 milliards d'euros en 2016 dont 56% pour le bloc local, 31% pour les départements et 13% pour les régions.

Les remboursements par l'état de son aide au titre des emplois d'avenir, soit 160 000 € estimés en 2016 devraient se maintenir.

Ce chapitre comprend également le produit perçu de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse.

### 5) Chapitre 75 – Autres charges

Il s'agit ici des recettes perçues des revenus des immeubles, ainsi que de la convention conclue avec Numéricâble.

## **II. Dépenses de fonctionnement**

Le budget se construit sur une hypothèse de baisse sans précédent de nos recettes de l'ordre de 482 468 € sur un seul exercice.

Compte tenu de dépenses de fonctionnement qui ont eu une tendance constante à croître légèrement d'année en année, des économies ont donc dû être recherchées dans tous les chapitres à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, non seulement les recettes baissent, mais la ville doit encore faire face à une hausse du fonds de péréquation qui coûtera 75 000 euros de plus à la ville en 2016 (contribution de 259 162 € en 2015 estimée à 335 000 en 2016).

Enfin, la ville continue d'offrir un niveau de services à sa population qui se maintient et devrait encore s'étoffer avec l'entrée en service de la maison de la nature au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Enfin, si nous voulons conserver un autofinancement positif, il est nécessaire de limiter les dépenses de fonctionnement pour dégager suffisamment d'épargne pour couvrir les intérêts de la dette, le reste étant réinjecté en section d'investissement par le biais du virement.

Compte tenu de ces divers éléments, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 15 496 432 € d'euros répartis comme suit :

	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>
<b>011 – Dépenses de gestion</b>	4 128 000	3 902 911
<b>012 – Charges de personnel</b>	6 361 000	6 555 659
<b>014 - Atténuation des charges</b>	270 000	335 000
<b>65 - Subventions</b>	3 857 000	3 503 520
<b>66 – Charges financières</b>	283 000	240 000
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	40 000	46 000
<b>68 – Dotations aux amortissements</b>	560 000	560 000
<b>023 – Virement</b>	477 900	353 342
<b>TOTAL</b>	<b>15 976 900</b>	<b>15 496 432</b>

### 1) Chapitre 011 – Dépenses de gestion

Ce chapitre affiche une baisse de 5,91 %. Il reprend les dépenses de l'ensemble des services. Chaque service a travaillé pour dégager des pistes d'économies plus ou moins importantes selon les secteurs.

La ville compte beaucoup sur l'effet de certaines procédures pour réaliser des économies avec notamment :

- le passage dans le champ concurrentiel pour l'énergie.
- la dématérialisation comptable et de l'acquisition de copieur pour lesquels il y aura une économie de 35 000 euros par an en terme de maintenance,
- une baisse des consommations de carburants avec le développement du parc de véhicules électriques,
- un travail sur les frais d'affranchissement en dématérialisant les envois avec les partenaires privés et institutionnels,
- un travail sur le calendrier culturel en revoyant la formule de certaines manifestations,
- la suppression du recours à l'externalisation dans l'organisation de certaines manifestations,
- la recherche d'économies sur le fonctionnement et les fournitures des services au niveau du magasin, de la maintenance



Les moyens ainsi dégagés vont permettre de dégager des crédits pour permettre l'entrée en fonctionnement de la MNE pour la mise en place d'animations et de moyens nécessaires à l'accueil du public.

Il faut encore faire face à des dépenses courantes toujours plus lourdes en termes de sécurité avec les contrôles périodiques, des dépenses d'assurances qui continuent d'augmenter notamment pour la flotte statutaire, le financement de nos contrats de maintenance...

Aussi, par service, la répartition des crédits serait la suivante :

Service concerné	2016
Services techniques travaux neufs	325 000,00
Espaces verts	570 000,00
maintenance	175 000,00
Commerce tourisme galamé	53 000,00
Achats marchés	891 000,00
finances	14 400,00
Administration générale	237 000,00
guichet	21 700,00
Action culturelle	556 000,00
médiathèque	40 000,00
Ecole de musique	30 291,00
personnel	41 700,00
Service enseignement	214 120,00
Sports	14 500,00
Cuisine centrale	303 700,00
Démocratie Locale	1 500,00
communication	82 000,00
magasin	110 000,00
Maison de la nature	82000
mne	82 000,00
informatique	140 000,00
	3 902 911

## 2) Chapitre 012 – Masse salariale

La hausse de ce chapitre est de 3,04 % par rapport au BP 2015.

L'année 2016 sera marquée par une augmentation de 0,10 sur la cotisation retraite pour les agents CNRACL , de 0,10% sur la vieillesse et de 0,12% sur la retraite pour les agents du régime général,

La loi de finances prévoit un maintien du taux de cotisation au CNFPT pour les collectivités.



La hausse prévue intègre également l'effet GVT (avancements, promotions) lié au déroulement de la carrière des agents en poste.

En revanche, ce budget ne comprend aucune nouvelle embauche.

### **3)014 – Atténuation de charges**

Il s'agit là de notre contribution au fonds de péréquation qui continue de croître en 2016. La contribution de la commune devrait passer de contribution de 259 162 € en 2015 à 335 000 en 2016.

### **4)65 – Subventions et participations**

Ce chapitre comprend :

- Les frais et indemnités des élus locaux pour 113 500 € ;
- Les subventions aux associations locales dont la répartition serait la suivante :

Vie associative	10 700
Culture et fêtes	61 700
Affaires sociales	52 741,10
Economie tourisme commerces	3 200
environnement	8 200
sport	458 550
enseignement	46 578
Jeunesse	600
personnel	25 000
Organismes publics (centre social)	1 168 120
total	2 535 389,10

- La participation à l'école privée : 85 000 € ;
- La subvention au CCAS pour 700 000 € ;
- La contribution au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme

### **5) Charges financières**

Elles s'élèveront en 2016 à 240 000 €. Ce poste comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Au vu de ces éléments, la commune dégagerait un autofinancement prévisionnel de 878 342 €. (Ce chiffre correspond à la somme du virement et total des écritures d'amortissent soit 560 000 + 353 342).



### **III. Budget d'Investissement**

Ce budget s'équilibre à 3 985 550 euros en se basant sur un programme d'investissement de 3 150 550 euros et sur le recours à un emprunt d'équilibre de 2 420 208 euros.

#### **1) Recettes**

Avant recours à l'emprunt, les recettes peuvent être estimées à 1 565 342 €uros, comprenant :

- Les dotations aux amortissements	560 000 €
- Le virement	353 342 €
- Les opérations patrimoniales 041	100 000 €
- Le FCTVA	202 000 €
- Une subvention communautaire pour le foot	350 000 €
Total	1 565 342 €

#### **2) Dépenses**

Le remboursement du capital de la dette représentera 700 000 € en 2016.

Par ailleurs 35 000 € sont à inscrire au titre des opérations d'ordre, et 100 000 € au titre des opérations patrimoniales.

A cela vient s'ajouter un programme d'investissement de 3 150 550 €.

A titre d'exemple, sont ainsi retenus au titre de l'exercice 2016 :

- ✓ Le solde de la maison de la nature : 940 000 €
- ✓ Le solde déplacement du tir à l'arc 291 800 €
- ✓ La rénovation de la salle Carpentier 398 000€
- ✓ Les premiers crédits sur la réalisation des terrains de football synthétique pour 400 000 €
- ✓ 216 000 euros pour la première tranche de travaux d'accessibilité au titre de l'ADAP (sur le centre social, parc, musée...)
- ✓ Acquisition de matériel informatique pour 182 150 €

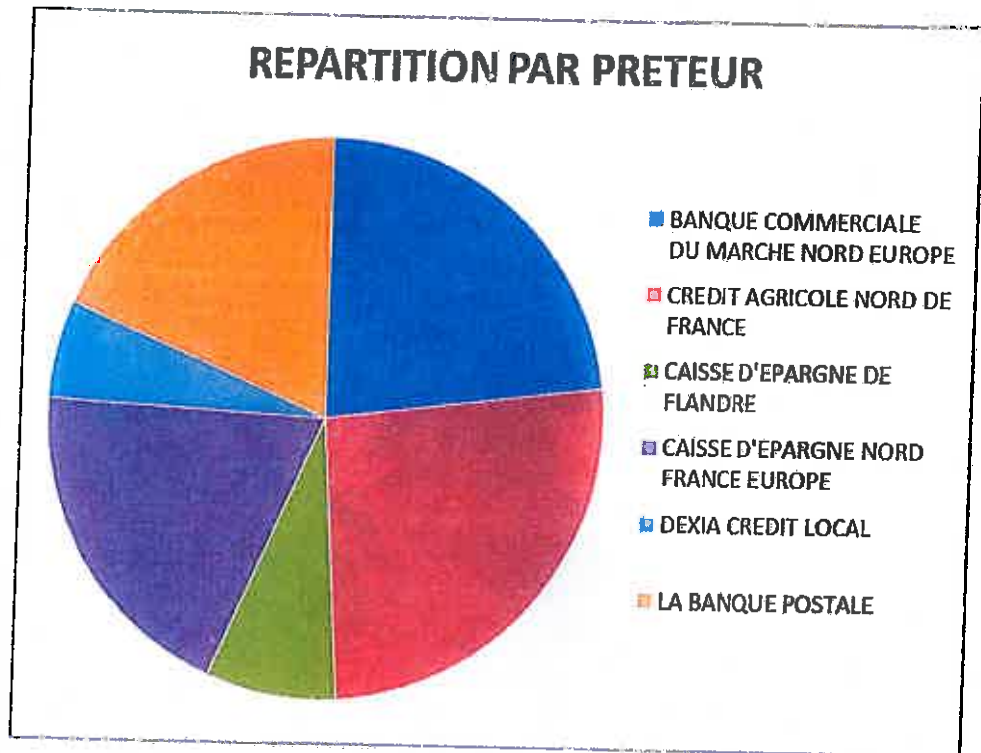
- ✓ Mobilier urbain pour 36000 €
- ✓ Travaux dans les salles de sport pour 62800 €
- ✓ Détecteur de monoxyde à la salle Marcel Rommel pour 18 000 €
- ✓ Matériel pour la MNE 101 000 €
- ✓ Travaux de VRD pour 120 000 €
- ✓ Etude pour la réalisation d'un parking pour le Parc Galamé 30 000 €

#### IV La dette :

Au 01/01/2016, l'encours de dette s'élève à 6 834 082,51 €.

La répartition par prêteur est la suivante :

REPARTITION PAR PRETEUR	AU 31/12/15
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE	1 591 706,39
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 785 816,19
CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	535 276,92
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	1 331 052,26
DEXIA CREDIT LOCAL	390 230,75
LA BANQUE POSTALE	1 200 000
	6 834 082,51



L'annuité de la dette s'élèvera à 900611,08 € en 2016.

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20151221-DEL2112201501-  
DE  
Date de télétransmission : 24/12/2015  
Date de réception préfecture : 24/12/2015



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
dont la population est de 3500 habitants et plus

VILLE DE LOON PLAGE

Numéro SIRET : 21590359200081

POSTE COMPTABLE : GRAVELINES

M. 14

BUDGET PRIMITIF  
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2016






<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		%	%	%		%
TFPB		%	%	%		%
TFPNB		%	%	%		%
CFB		%	%	%		%
<b>TOTAL</b>		%	%	%		%

**D2 - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice: 22  
 Nombre de membres présents: 23  
 Nombre de suffrages exprimés: 21  
**VOTES :**  
 Pour: 26  
 Contre: 0  
 Abstentions: 1  
 Date de convocation: 24/12/15  
 Présenté par Eric BOUTIER, maire de Loon Plage  
 A Loon Plage le 24/12/2015  
 Délibéré par Conseil Municipal (2), réuni en session ordinaire  
 A Loon Plage le 24/12/2015  
 Les membres du Conseil Municipal



*(The following area contains several handwritten signatures in blue ink, including names like Verhaeg, Poley, and others.)*

Certifié exécutoire par ..... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le .....  
 et de la publication le .....  
 ..... le .....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture  
 059-215903592-20151221-BP2016-211215-  
 DE  
 Date de télétransmission : 24/12/2015  
 Date de réception préfecture : 24/12/2015

